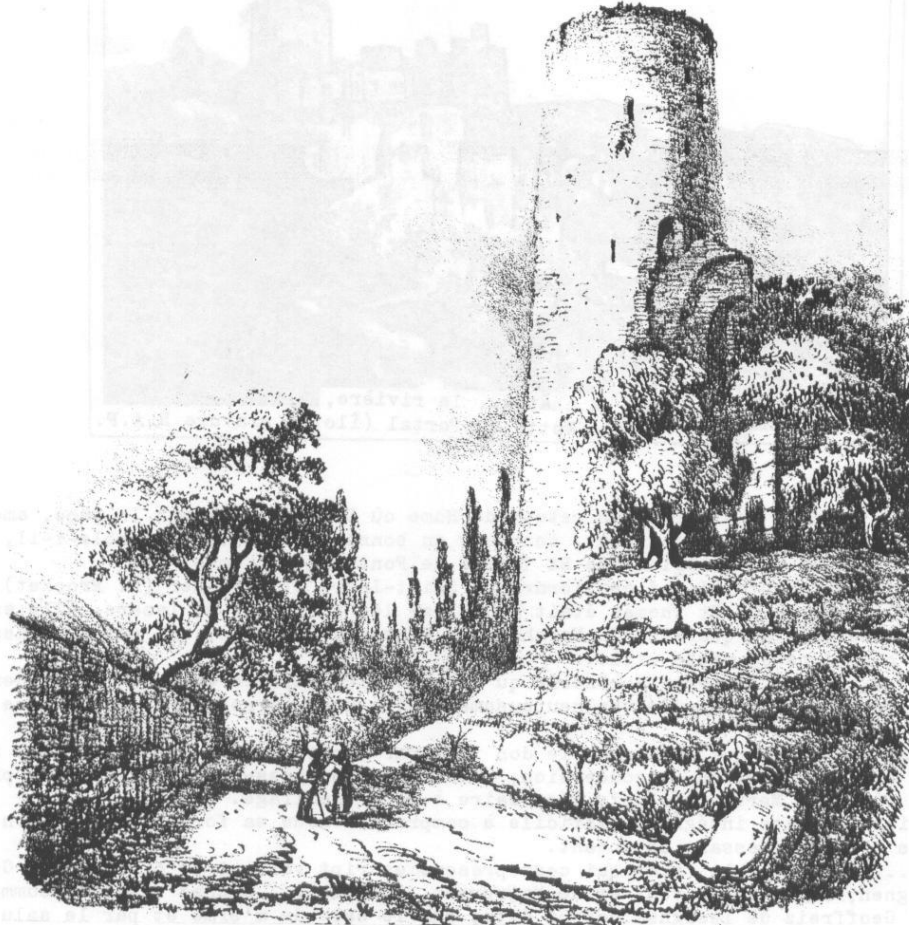


MERVENTAIS



" Sur terre les humains passent comme les feuilles: "
si le vent fait tomber les unes sur le sol, la forêt
vigoureuse, au retour du printemps, en fait pousser
bien d'autres; chez les hommes ainsi les générations
l'une à l'autre se succèdent." (Homère.)



VIEILLE TOUR DE VOUVANT.

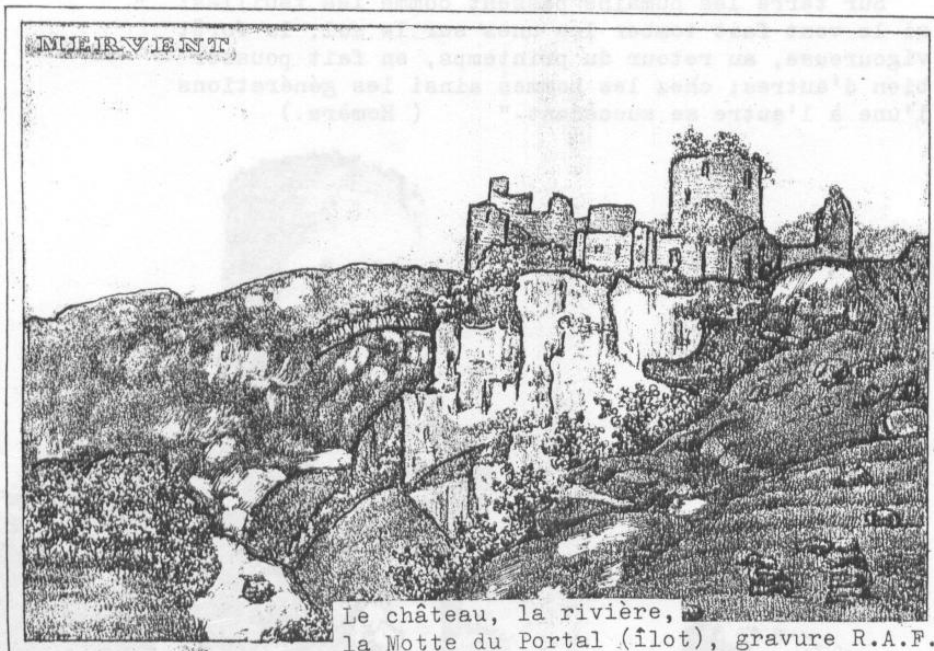
Vieille tour de Vouvant, donjon du château " moult riche et moult fort " que possédait également en cette cité, Geoffroy II de Lusignan seigneur de Mervent.

Cette tour, bâtie dit-on, par Mélusine en une nuit, " avec une dornée de pierres et une goulée d'ève " porte aujourd'hui son nom. La tour Mélusine et les remparts

- dernièrement restaurés - nous permettent d'imaginer ce que fut le château de Vouvant.

Celui de Mervent, avec son donjon octogonal et ses sept ou huit tours, juché sur son éperon rocheux de 60 m. de hauteur, et, comme celui de Vouvant, entouré par une boucle de la rivière Mère, devait être aussi une imposante réalisation.

Domage qu'il n'ait pas été classé, comme il en avait été question en 1911, comme monument historique. Les ruines au lieu de servir de " carrières de pierres " pour la construction de nombreuses maisons de Mervent, auraient pu alors être préservées. Il n'est peut-être pas encore trop tard pour sauver en les restaurant, les restes, de deux vieilles tours, de murailles, de contreforts, qui surplombent la rivière.



Le château, la rivière, la Motte du Portal (flot), gravure R.A.F.

En 1234, deux ans après son retour de Rome où il a fait devant le pape, amende honorable, Geoffroy La Grand Dent, toujours en bonnes dispositions semble-t-il, fait un don important aux religieux de St Thomas de Fontenay-le-Comte.

Cette communauté dépend de l'ordre de Saint-Ladre d'Outre-Mer (L. Brochet). L'aumônerie-léproserie de St Thomas était tenue par les frères de St Lazare. Elle est toujours située près du quartier du Marchoux de Fontenay-le-Comte, qui est l'un des plus anciens quartiers de cette ville.

Il ne restait de cette aumônerie qu'une vieille chapelle en ruines, qui dernièrement, vient d'être restaurée. Malheureusement elle n'a pas retrouvé son allure de jadis.

Dans la charte qui mentionne le don fait par Geoffroy II aux religieux de St Thomas, il est fait mention de concession, d'un droit pour les-dits religieux de prendre dans la forêt de Mervent le bois nécessaire à leur chauffage.

Voici le texte intégral, difficile à comprendre sous sa forme d'expression ancienne, mais très intéressant cependant.

" ... A tous çault (sic) qui cest présent escript voiront et oiront, je, Geoffroy de Lesignen, sires de Volvent et de Mairevent, Saluz ! Sachez vos tuit communément que je, Geoffreiz de Lesignem dessus ditz, par le salu de m'erme et par le salu de mun bun père sire Goffriz de Lesignen, lo prodome et de madame Eustache ma bonne mère, ay donné et donne aux frères de munsignor Seint-Ladre d'Ostre-Mer, qui de lor ordre serant et qui maindrant d'ores avant en la maison de l'aumônerie de monsieur Saint-Thomas de Fontenay et aux pauvres qui loyentz, serant recelé lor chauffage en ma forest de Mairevent, ço est assavoir à prandre à l'usage de la maison devant dite, tant cum un chevaux ou unz asnes lor en pourra apporter dans cymans et dans branches qui remandrant au serrant qui de ma fourest davant dite, tranchera et mettra son chauffage au signor de Fontenay...

... Et si les branches et la cyman davant dit, ne suffisent aux devant dire frères, au chauffage déos, et dau pauvres et de la maisun devant dite, je lor ai donné congé et pover de prendre lor boys secs tant qu'ils ayent lor forniement à cos chauffer et à prendre o une beste tant seulement si cum dessus est déclaré ...

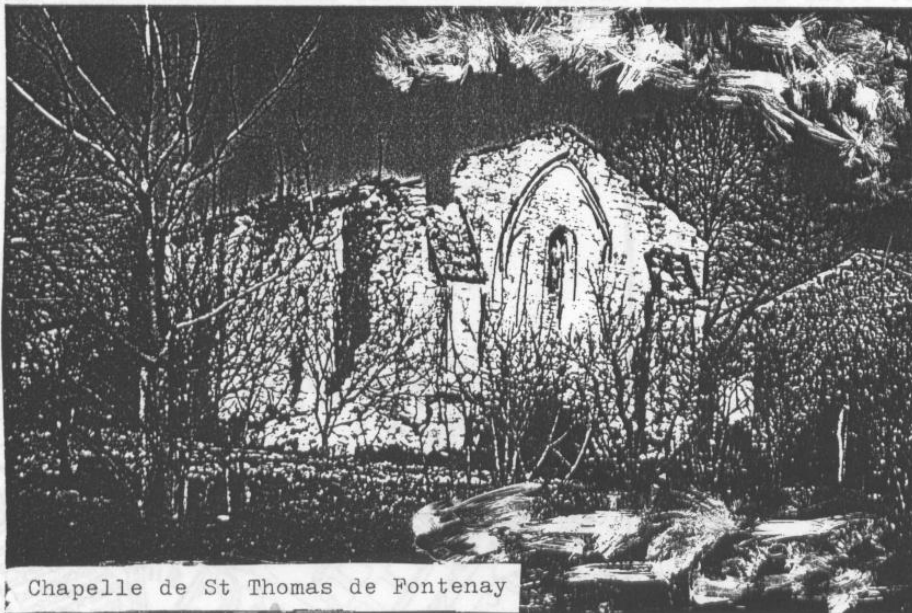
... E li devant dit frère, por lo bienfaict dau chauffage devant dit que je leur ay donné durablement à prendre en ceste guyse, sont tenu et serant tenu durablement à faire l'anniversaire de mun père et de ma mère qui dessus sont nommez, chacuns ans solepnament en l'église davant dite, à quinzaine après Pasques, et li nom déos sérant escript et noté en lor kalendres ...

... Et en après, li frère davant dit, par le benfait dau chauffage davant dit, m'ont reçu et octroyé à parsonnes et à compaignum de lor orezums communes de vigilles, de mâtines, et de vêpres, messes et autres bens qui serant faict désorenavant par tot lor ordre et au chef et en membres, et mun père et ma mère davant ditz tot ensemment.

... Et quand ol ovarienda que " Deux " aura faict de moy sen commandement, les frères qui iqui maindront ferent et faire chascun an, solampuamment mun anniversaire o trois chappelains, a tout le moins en la maison davant dite et otant de chappelains ferent lo mun père et lo mun mère qui dessus dict ...

... Et parçoque c'est duns que je lor ay faict ben et gréaument par le salu de mei et daus mens, ne lor sait destorbez he tolus par çaus qui après mei viendront à maou cantelle et a maou (sic) cognoissance de cest faict, je, Joffroiz de Lesignem davant dit, ay donné aux frères de Saint-Ladre qui iqui maindrant ces présent escript, scalé de mon sca, en garentage de vérité ...

... ço fut faict et donné en l'an de l'incarnation de nostre signor. M C C X X X I V.
Joffroiz de Lesignem. "



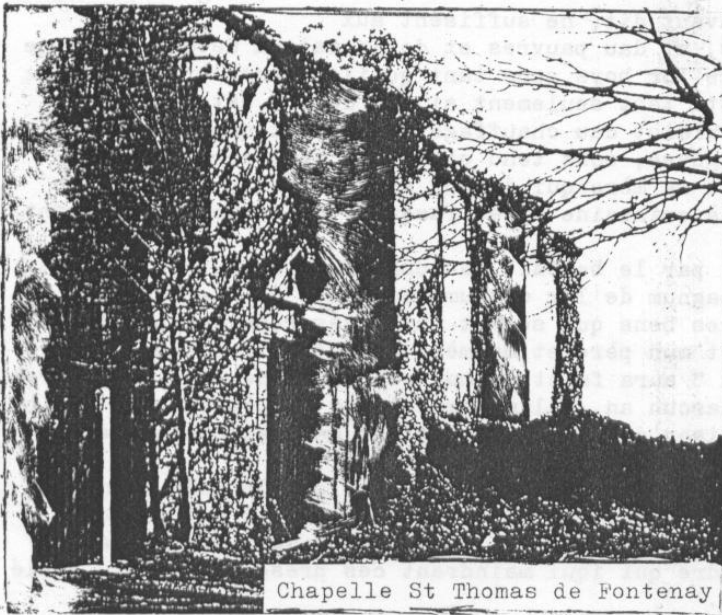
Chapelle de St Thomas de Pontenay

Voici en résumé le contenu du texte se rapprochant le plus possible de l'original (copie de J. Besly dans les manuscrits de Dupuy, B.N.).

" ... A tous ceux qui verront ces présents écrits, moi, Geoffroy de Lusignan, sire de Vouvant et Mervent, salut !

... Sachez vous tous, que moi, Geoffroy sus-dit, pour le salut de mon âme, et pour le salut de mon bon père Sire Geoffroy I de Lusignan, le preux homme et de Madame Eustache, ma bonne mère, j'ai donné et donne pour l'avenir, aux frères de Monseigneur Saint-Ladre d'Outre-Mer, dont ils dépendent et qui restent dorénavant en la maison de l'aumônerie de " Monsieur Saint Thomas " de Pontenay, et aux pauvres qui y logent, le droit de prendre pour leur chauffage, du bois en ma forêt de Mairevent...

... Ils pourront prendre ce dont ils auront besoin pour l'usage de la dite maison ci-dessus citée, autant qu'un cheval ou un âne leur en pourra porter par semaine, en cîmes et en branches... Je leur ai donné liberté de pouvoir prendre comme ci-dessus déclaré et tout ceci est dit devant les dits frères ci-dessus nommés ... Je leur donne le droit de prendre ce bois à leur guise et pour toujours, à condition de faire ce qui suit : ils seront tenus dès maintenant et pour toujours de marquer l'anniversaire de mon père et de ma mère plus haut cités, chaque année solennellement, en l'église de



Chapelle St Thomas de Fontenay

Saint-Thomas, quinze jours après Pâques. Les noms de mon père et de ma mère, seront dorénavant signalés et écrits en leur calendrier des prières et anniversaires ...

... Et les dits frères ainsi que les personnes de la communauté devront faire pour les miens, les oraisons habituelles de vigiles, de matines, de vêpres, de messes et autres prières ...

... Et quand il adviendra que Dieu m'aura rappelé à lui, les frères qui sont ici, devront faire ou faire dire, chaque an, solennellement pour mon anniversaire, par trois chapelains au moins de ladite maison et par tout le monde, et autant de chapelains qu'il pourrait y avoir en la communauté, les mêmes oraisons que pour mon père et ma mère ...

... Et si, comme convenu, ils ne le font pas, ils n'auront pas les bien-

faits du chauffage ci-dessus cités. C'est pour cela que je leur ai fait ce bon agrément; pour mon salut et celui des miens. Aussi, je leur fais savoir connaissance de ces faits, moi, Geoffroy II de Lusignan, devant les dits frères ici présents et pour tous ceux qui y seront dans l'avenir et qui pourront voir ces présents écrits, scellés de mon sceau, en garantie de vérité ...".

Cet acte fut fait devant tous les membres de la communauté réunis en grande pompe, les scribes et les chevaliers de la suite de Geoffroy. Celui-ci décède quatorze ans plus tard.

En cette même année 1234, Geoffroy, nous l'avons vu dans le bulletin précédent, qui s'est emparé de Fontenay (alors appelé Fontenay-le-Vicomte, voir plan), installe des hommes à lui, en la forteresse de ladite cité.

Il semble dorénavant en paix avec les religieux des environs.

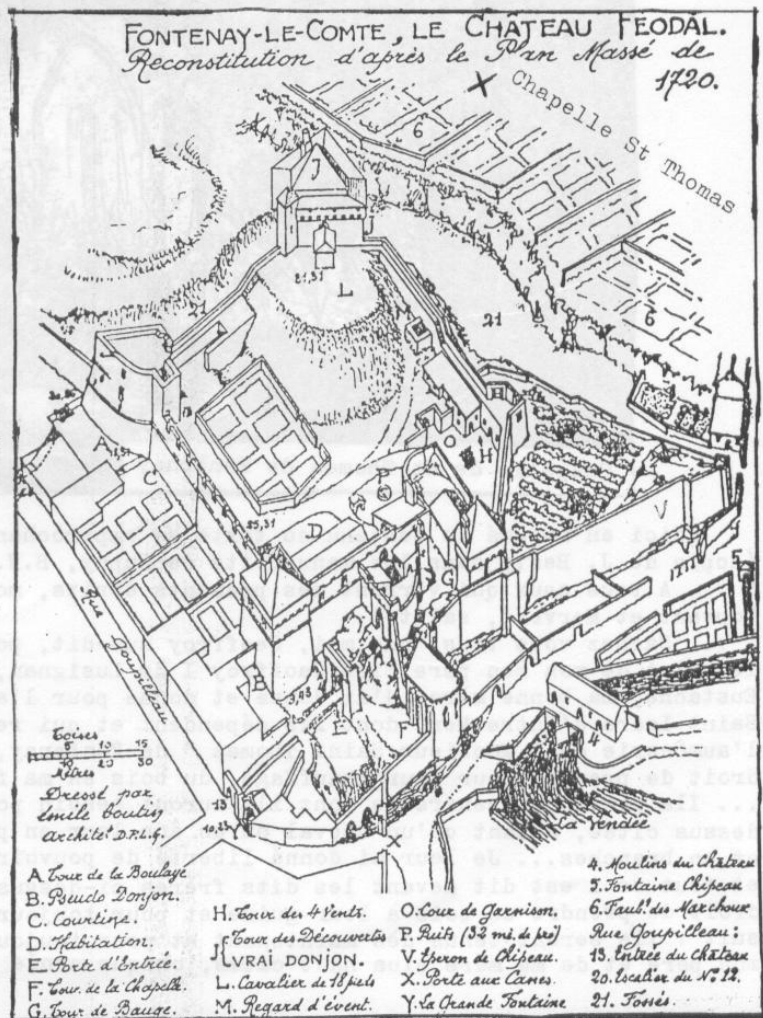
En 1238, il affranchit un homme du " service militaire " et donne celui-ci aux templiers de Mauléon.

C'est en cette même année que décède Clémence, sa femme. Elle est probablement jeune (lui a environ quarante ans). Clémence de Châtellerault meurt sans laisser d'enfants.

Le 13 mai 1239, par acte passé le vendredi de la Pentecôte, Geoffroy confirme (sa femme l'ayant demandé de son vivant) l'abandon de " feu noble dame Clémence ", vicomtesse de Châtellerault, sa femme, au prieuré de Saint-Denis-en-Vaux, de tout ce qu'elle et ses ancêtres avaient possédé dans ce prieuré de Vaux.

Y fut-elle enterrée ?

Le vicomté de Châtellerault, à la mort de Clémence, fille de Hugues de Surgères, passa à l'oncle de celle-ci, Aimery de



Surgères, qui le transmet à son fils Jean. Il ne laissait à Geoffroy de Lusignan que la jouissance en usufruit du château d'Harcourt qui s'élevait sur une crête de Cauvigny. Geoffroy II seigneur de Mervent perdait aussi son titre de vicomte.

En 1240, Geoffroy donne à l'abbaye de Maillezais, tous les droits qu'il avait à l'Hermenault. La même année, il règle avec les chanoines de St-Hilaire-le-Grand en la ville de Poitiers, leurs droits respectifs à la juridiction criminelle dans la terre et les fiefs appartenant aux religieux de St Hilaire-sur-l'Autize (St-Hilaire-des-Loges).

En 1241, les choses vont se gâter. Geoffroy II, qui semblait assagi pour le reste de ses jours, va se trouver à nouveau en rébellion, puis en guerre contre le roi de France. Ce fait ne viendra pas directement de lui mais de son cousin Hugues X comte de la Marche et chef de la maison des Lusignan. Celui-ci, subissant l'influence de sa femme, l'orgueilleuse Isabelle d'Angoulême, ex-reine d'Angleterre, va offenser gravement le roi Louis IX en ne se soumettant pas à Alphonse de France, frère du roi.

En effet, voici le détail de l'affaire : le roi Louis VIII-le-Lion décédé en 1226, avait désigné, par testament, son fils Louis futur Saint-Louis, pour lui succéder sur le trône de France. Le feu roi avait laissé au second, Alphonse, les comtés de Poitou et d'Auvergne, dont celui-ci devait prendre possession à sa majorité. Et tout naturellement le jeune prince qui venait d'avoir vingt et un an, vint en compagnie du roi, son frère, de sa mère Blanche de Castille et de toute la cour de France, prendre possession de ses fiefs et recevoir en tant que comte de Poitiers l'hommage de ses nouveaux vassaux, parmi lesquels; les Lusignan : Hugues X, Isabelle son épouse et Geoffroy II, seigneur de Mervent et autres lieux.

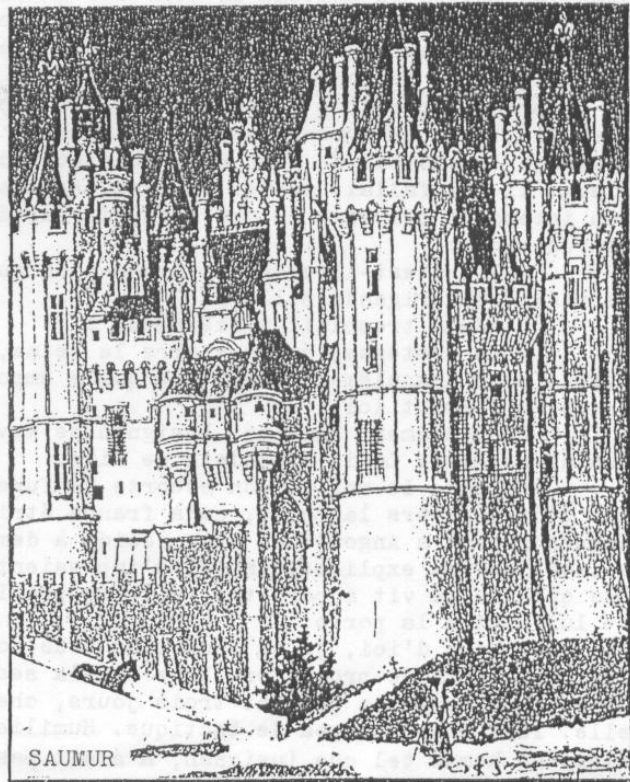
Pour cette occasion, le roi Louis IX convoqua une cour plénière à Saumur. En grande pompe, Alphonse recevrait l'apanage qui le ferait comte du Poitou. Cette tradition d'une sorte de royauté secondaire, ne se ferait pas sans un appareil tout à fait royal. Les seigneurs du Poitou et des provinces voisines, se rendirent en cette ville centrale, dont le château et les vastes dépendances se prêtaient à merveille aux magnifiques développements des tournois et autres jeux chevaleresques qui s'y déroulaient; " là, parurent en un éclat splendide sur les vêtements de nombreux varlets (sic) et servans (sic) d'armes, les armoiries du nouveau comte du Poitou - ... de gueules semées de fleurs de lys chargées de six tours d'or ... ".

Louis IX et son frère arrivèrent à Saumur avec tout le cérémonial habituel pour ces occasions. Le capétien offrit une fête éclatante destinée à éblouir ses vassaux turbulents. En cette occasion, il arma son frère Alphonse, chevalier. Puis sous les halles magnifiquement décorées, les plus vastes de l'époque, un immense festin fut servi avec un déploiement de richesse et d'abondance. Jamais, dans la chrétienté on n'avait vu prince recevoir à sa table et servir avec tant d'éclat, multitude si grande de chevaliers - trois mille et davantage - disent les chroniqueurs.

A cette fête se faisait remarquer " le Lusignan dit Hugues-le-Brun, comte de la Marche et d'Angoulême ", un peu contraint, un peu décontenancé, aurait-on dit, de tout ce qui dans cette cérémonie première ne se rattachait pas à sa personne. On prétendait même qu'il ne tarderait pas à protester, car à entendre " certains novellistes ", pendant que ces choses se passaient à Saumur, il faisait garnir d'hommes armés,



LOUIS IX.



SAUMUR



110 - Second sceau d'Alfonse de Poitiers.
(1254)
(Arch. Nat. J 191. n° 116)

Lusignan sa redoutable forteresse du Haut-Poitou.

Quelques jours après, à Poitiers même, au palais de cette ville, aux côtés du roi son frère, Alphonse devait recevoir l'hommage de ses nouveaux vassaux. Hugues X de Lusignan aurait bien voulu s'en dispenser. Mais il dut céder aux injonctions royales comme tous les autres et rien ne manqua à la prise de possession par le prince Alphonse.

Là, encore, Lusignan témoigna ses répugnances à reconnaître le nouveau comte. Il s'en expliqua ouvertement, laissant percer sans le dire en propres termes, qu'il n'entendait pas se soumettre. Il faut savoir qu'Isabelle, sa femme, n'acceptait pas cette condition de vassale. Cette situation fit éclater la plus folle et la plus aveugle des colères, dans le cœur de celle qui avait été l'une des plus grandes dames de son temps.

C'est en " l'hostel des Lusignan " que le roi Louis IX fut hébergé pendant les quinze jours qu'il passa à Poitiers. Toute autre grande maison en eut été grandement honorée. Mais Isabelle n'y vit qu'humiliation.

A la grande réception de Poitiers, elle avait dû devant Louis IX, Blanche de Castille et le comte Alphonse rester debout selon l'étiquette se sentant " avilée comme une servante ", dit le chroniqueur. Dès que son hôte royal eut quitté son hôtel, dans son dépit et sa fureur, elle fit enlever et jeter par les fenêtres, non seulement la literie, mais aussi les meubles, les coffres et tous les objets qui avaient servi au roi. De plus, elle fit une scène épouvantable à son mari, lui déclarant qu'elle ne serait plus sa femme s'il ne reprenait pas sa parole. Le comte essaya de l'apaiser cependant, mais elle se sauva dans son comté à Angoulême.

Hugues X de Lusignan pensa alors, qu'il s'agissait d'un coup d'humeur de son épouse. Mais Isabelle dont l'orgueil était incommensurable, ne voulait certes pas céder même devant un roi. Elle avait été reine et son fils régnait en Angleterre ... Le malheureux Lusignan s'en aperçut bien vite. Il quitta bientôt, avec ses frères, ses parents et ses vassaux, Poitiers pour Lusignan. C'est alors que le jeune roi de France lui annonça qu'il ferait halte, pour une nuit, au château de Lusignan. Louis IX était sensible aux nuances et n'aimait guère qu'on ne lui rendît pas les honneurs dûs à son rang. Heureusement, il ne manquait pas d'humour. Aussi, quand précédé de Lusignan, il pénétra dans les salles du château et constata qu'il ne restait ni un meuble, ni une tenture, ni un ornement, ni même une statue dans la chapelle, ne put-il s'empêcher de remarquer :

- Je vous savais de moeurs austères en Poitou, mais à ce point !

Pourpre de honte, Hugues de Lusignan contemplant sa maison vide. Le malheureux ne comprenait que trop bien ce qui s'était passé : Isabelle, dans sa fureur, avant son départ, avait déménagé le château de fond en comble et vidé les lieux. Il lui fallait sauver la face. Appelant son intendant qui vint le dos rond, il lui demanda rudement :

- Que s'est-il passé ? Avons-nous subi la visite de brigands pillards ?

L'homme tremblait visiblement :

- La comtesse, je veux dire la reine, est partie pour Angoulême. C'est elle qui a emporté ce qu'il y avait ici !

Profondément humilié, Lusignan ne savait que dire. Alors Louis IX éclata de rire.

A peine le roi et son escorte se furent-ils éloignés vers la Loire, qu'à francs étriers, Hugues courut à Angoulême, bien décidé à demander à Isabelle les explications qui s'imposaient. Dès qu'elle le vit apparaître, elle se précipita et lui montra la porte :

- Hors d'ici, je ne veux plus vous voir ! Lusignan tenta de protester. Elle appela ses gens et se renferma pendant trois jours, chez elle. Puis elle changea de tactique. Humilier ainsi un homme tel que Lusignan, n'était pas la bonne solution.



Alphonse de France,

Elle accepta de recevoir son époux, et son visage était couvert de larmes.

- Isabelle, murmura-t-il, pourquoi ces larmes ?

- Parce que j'ai toujours cru que vous étiez avant tout mon défenseur, mon chevalier d'honneur ! Cependant vous m'avez laissé humilier par le roi et sa mère sans rien faire pour en tirer vengeance. - Vengez-moi, sinon j'en jure Dieu, jamais plus vous ne dormirez auprès de moi ! Vous n'aviez pas à prêter hommage au comte de Poitiers, car vous êtes d'aussi bonne naissance que lui et vous avez autant que lui de sang royal en vous ... Vous, dont les oncles furent les rois de la Sainte-Croix à Jérusalem !

Il lui promit de reprendre la parole donnée au comte du Poitou. Aux côtés d'Isabelle, il se mit à intriguer et à s'armer.

Sous peu d'ailleurs, Isabelle apprit que son fils, le roi d'Angleterre, venant l'aider, allait débarquer, certes, avec une petite troupe de sept cents chevaliers et leurs hommes, mais surtout avec beaucoup d'argent pour entretenir la guerre.

De son côté Lusignan chercha des alliés sur le continent. Son cousin, Geoffroy II, seigneur de Mervent, qui comptait bien garder la ville de Fontenay-le-Vicomte, qui désormais appartenait à Alphonse comte de Poitou, ne manqua pas de s'allier rapidement avec Hugues. Le seigneur de Parthenay, Guillaume V (père de Hugues II futur époux de Valence nièce de Geoffroy II dit La Grand'Dent) fut l'un des premiers à entrer dans la rébellion. Il était lié aux Lusignan par d'anciennes relations de famille et d'intérêts.

Une grande réunion des seigneurs poitevins eut lieu à Parthenay, vers le mois d'août 1241, dans l'antique château des Larchevêque. Le comte de la Marche, Hugues X, qui l'avait ordonnée, s'y rendit avec Raoul de Lusignan, comte d'Eu, et Geoffroy seigneur de Mervent, tous cousins.

Chacun dans l'assemblée exposa ses griefs avec véhémence :

" - la spoliation du comte de la Marche, observèrent plusieurs, indique assez les desseins du roi ! Il va enlever au comte d'Eu les châteaux qu'il tient de la libéralité du roi d'Angleterre, puis viendra le tour de Geoffroy II de Lusignan, baron de Mairevent, et bientôt, tous, nous éprouverons à peu près le même sort !

- La haine des français pour les Poitevins ne s'est jamais démentie ! Ils veulent nous soumettre à leur domination et nous fouler aux pieds ! s'écria encore l'un des barons de l'assemblée !

- J'aimerais mieux mourir, dit un autre, et nous voir tous également perdre la vie plutôt que me courber sous un pareil joug !

- Préparons-nous donc à une résistance énergique, de peur que nous ne soyons tous enveloppés dans le même désastre !

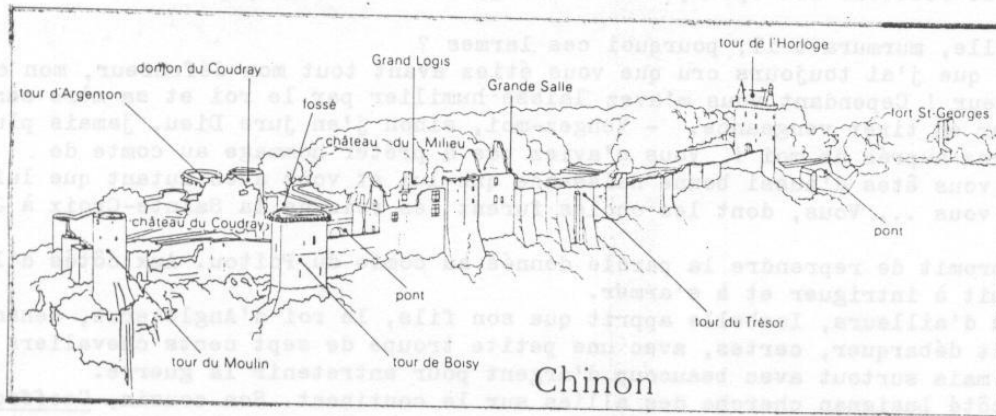
- Il ne faut pas oublier que le danger est imminent quand la maison du voisin brûle ! , rétorqua un autre.

A ces mots, tous tirant leurs épées, se confédérèrent et firent serment de se défendre les uns les autres (Histoire des Parthenay, B. Ledain).

L'organisation du complot ourdi à Parthenay, contre Louis IX et Alphonse comte du Poitou, fut complétée dans une autre assemblée des barons à Angoulême, puis d'une troisième à Pons.

Bientôt, autour de Hugues X, se groupa une véritable armée qu'Isabelle, sa femme et ex-reine, contempla avec une sorte d'ivresse. Puis tout étant prêt pour la révolte, Hugues de Lusignan à la tête de ses partisans, se rendit à Poitiers pour les fêtes de





Noël 1241, afin d'y renier son hommage de vassalité. Le jour de Noël, Hugues, avec la dernière insolence, défiait publiquement son suzerain et rétractait son hommage :
 - Je ne vous reconnais pas pour mon seigneur déclara, sans rougir, Lusignan au jeune Alphonse et je reprends la foi que je vous ai donnée. Entre nous, désormais, j'en appelle à l'épée !

Puis, tournant les talons, Hugues et sa troupe allèrent sur les ordres d'Isabelle, mettre le feu au logis qui leur appartenait à Poitiers et où le roi de France, Louis et son frère avaient résidé. Pour un peu, Poitiers toute entière périssait à cause de cet incendie.

Une pareille insulte ne pouvait rester sans vengeance. Provoqué, le roi commence par envoyer vingt galères croiser devant les côtes d'Aunis afin d'éviter le débarquement anglais. Puis il mobilise. L'hiver passé, après être allé chercher l'oriflamme à Saint Denis, il entre en avril 1242, " à grande multitude " dans les terres, prenant le chemin du pays des rebelles (sic).

L'Ost du roi s'assemble à Chinon (voir, gravure). A la tête de trente mille hommes, après une série d'exploits mémorables, Louis IX se rendit rapidement maître de nombreuses places fortes qui appartenaient aux Lusignan, et notamment d'une partie de celles de Hugues X, qu'il détruit ou presque : Montreuil-du-Poitou (Montreuil-Bonnin), Matha, Béruges, Villiers, Prahec, Frontenay (Rohan-Rohan), Fontenay-le-Comte, Mervent, Vouvant.

Voici quelques détails de cette guerre éclair qui allait encore ravager le Poitou. " ... En quelques jours Montreuil-du-Poitou est pris et rasé jusqu'à terre, puis c'est l'attaque et la prise de la Tour de Béruges. Le roi fit alors, " raser jusqu'à terre " la forteresse entière... Puis, il s'en fut assiéger Frontenay (Rohan-Rohan) refuge de guerre, assis à deux lieues de Niort, destiné à assurer les communications entre Niort et la Rochelle d'où pouvait mouiller la flotte anglaise... Frontenay était une citadelle d'importance, bien armée, pourvue d'un château enveloppé d'une double ceinture de hautes et épaisses murailles, et de vaillants défenseurs.

Pendant ce siège Henri III, roi d'Angleterre fils d'Isabelle et Jean-Sans-Terre, débarqua sur le continent. Il fit aussitôt alliance avec le gendre de Hugues X, Geoffroy de Rancon, seigneur de Taillebourg et dont le château dominait la Charente...

Geoffroy, seigneur de Mervent commandait la place de Frontenay. Le roi Saint Louis ne peut s'empêcher d'admirer les prouesses de " ceulx du dedans ". Pour venir à bout de la résistance et de la place, il fait édifier des tours de bois, roulantes, d'où des pierriers, aussitôt, entrent en action. Mais un jour, son frère Alphonse, comte de Poitiers, est blessé ...

Le roi brandit alors sa lourde épée et lance un suprême assaut. La citadelle succombe. Geoffroy La Grand'Dent avait eu soin de désert son poste avant le dernier assaut. S'échappant à grand-peine, il va se réfugier au château de Fontenay-le-Comte ...

Pendant ce temps, le fils de Hugues X, comte de la Marche, est fait prisonnier et avec lui quarante sergents et tous les survivants ..."





118 - Sceau de la sénéchaussée de Poitou à Fontenay-le-Comte.

Le roi Louis IX décida de la chute de la place et il la fit raser. On lui donna alors le nom de Fontenay-l'Abattue. Puis, il dirigea le flot de son armée victorieuse vers Fontenay-le-Comte où se tenait Geoffroy la Grand'Dent.

" ... après la prise de la Tour de Béruges, écrit le chroniqueur, ... li roys ala seurement a un autre châtel que l'on clame Fontenay, et le tenoit Geoffrois sires de Lesigny, qui étoit en l'ayde de comte Hue de la Marche ... Li roys fit assoir le châtel et le print en peu de temps par la force, avecques un autre moult riche et moult fort que l'on nommoit Vouvent qui étoit au dict Groy (Geffroys) ... 1242 ... (sic) ... "

Après ce résumé succinct de l'épisode, en voici quelques détails.

Fontenay, une des possessions qu'Alphonse avait reçues en apanage et où venait d'être instituée une sénéchaussée, était une place importante. Louis IX établit son camp sur l'actuel " champ de foires " de Fontenay. Le siège de la ville dura trois jours. Mais les assauts répétés des assaillants qui étaient fort nombreux, obligèrent " ceulx du dedans " à ouvrir les portes au roi de France, le 26 mai 1242.

La prise de Fontenay-le-Comte donna lieu à une légende. Celle-ci, raconte comment le terrible Geoffroy La Grand'Dent, seigneur de Mervent s'échappa de Fontenay assiégé, aidé par sa mère, la Mélusine. D'après, Mr B. Fillon, cette légende fut recueillie par Biaille-de-Germont, maire de Fontenay sous la Révolution et possesseur de quelques domaines à Culdebray de Mervent.

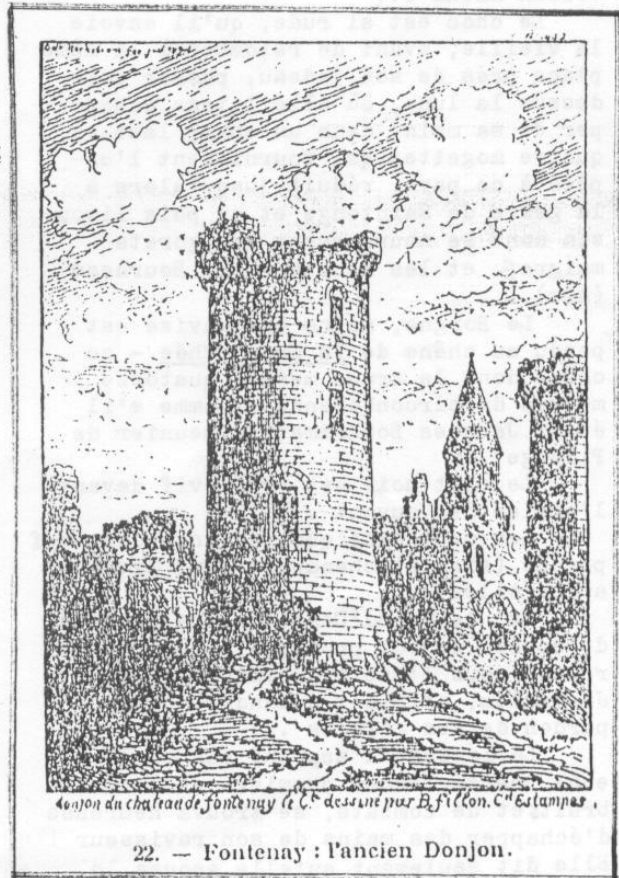
En réalité, Geoffroy II, pour ne pas subir le sort destiné en cas de rébellion, et qui était bien souvent la pendaison, Geoffroy s'échappa de ladite ville de Fontenay, par un souterrain. Voici cette légende cependant, dans son intégralité.

" ... Dans ces mêmes temps, Guillaume-de-Py-Chabot appelé aussi, le Borgne-de-Puy-Chabot, cousin éloigné de la Grand'Dent et son âme damnée, a enlevé la fille de Thibaud-le-Manchot. Ce vieillard est privé de son bras droit qu'il a perdu à la guerre. Aussi, celà le met hors d'état de tirer vengeance d'un tel affront. Dans sa détresse, l'infortuné père implore le secours du roi, occupé alors à rosser les Anglais (sic) dans le voisinage...

Le roi accourt sans plus tarder. Mais le Borgne a trouvé asile avec sa proie, dans le château de Fontenay dont le siège est immédiatement entrepris et poussé avec tant de vigueur que le chevalier manchot, à la tête de mille bons compagnons, pénètre le troisième jour dans l'enceinte de la forteresse...

Déjà les cris de victoire se font entendre. Déjà aussi, la porte du donjon cède sous les coups vigoureux des assaillants ... Mais la vaillance des pieux chevaliers avait compté sans la puissance de Mélusine, la patronne endiablée de Geoffroy-la-Grand'Dent ...

Soudain, au milieu de la citadelle désarmée, les combattants entendirent un étrange cri, lorsqu'à leurs yeux étonnés, s'élève dans les airs la Mélusine. A califourchon sur une accouette (manche à balai), elle emporte en croupe son terrible fils la Grand'Dent, le Borgne de Py-Chabot et sa captive, et les sept cent quatre vingt dix neuf gibiers de potence qui défendaient la place et par surcroît son gros matou noir, fort occupé à ressouner (dîner) d'un vieux moineau venu trop près de sa griffe, et dînant sans s'inquiéter de la situation tout en ayant



Donjon du château de Fontenay le C. dessiné par B. Fillon. C. Estampas.

l'air de narguer les spectateurs d'en dessous ...

L'accouette, rapide comme l'éloïse, franchit côteaux, bois et ravines, et va déposer sa charge sur la motte de Vouvant, où Mélusine se hâta de ramasser dans son " devantau " de mousseline, une dornée de pierres dont elle bâtit plus bas, en virant la main, la grosse tour - " pr'y caller, sans bourder, tot le drigail qu'à trainait dare lé " - la grosse tour fut à point pour y loger toute sa gargaison....

Trois dornées de pierres et une goulée d'ève, suffirent à Mélusine ! A peine la porte s'est-elle fermée sur le dernier païen, ayant le chat à ses trousses, qu'on voit arriver le roi à bride abattue. Mieux édifié cette fois, sur l'espèce d'ennemi qu'il devait combattre, le saint roi fit signe à son armée de faire halte. Il arrive, entre par la poterne venant de Pontenay, il s'avance vers le château et la grosse tour, sans arme. Suivi d'un seul moine portant un bénitier, il approche à portée du trait, saisit le goupillon, et sa forte main lance une telle quantité d'eau bénite qu'elle retombe comme une pluie furieuse sur la tour ...

Un éclair, un épouvantable fracas, le donjon s'entrouvre. Il s'écroule incontinent et laisse à sa merci, hommes et choses, armes et bagages, y compris l'endiablé matou ...

Quand à la fée Mélusine, dans sa frayeur des brûlures de l'eau bénite, elle entr'ouve du talon la terre, s'envole en secouant l'eau bénite qui la brûle et criant :

Vouvant, Mervent, Lusignan

Irez, chaque an,

D'une pierre déperdissant !

... Puis elle va sortir à trois lieues de là, à la Famerie-de-Jazeneuil (aux confins de la Gâtine), sous la chaise de Catuche-la-Revêche, qui dormait en triant des mogettes sous le nez de son voisin Micha ...

Le choc est si rude, qu'il envoie la vieille, avant de retomber à la même place près de son jadeau, passer par-dessus la lune, où elle laisse échapper de sa main, dans un champ labouré, quatre mogettes qui fournissent l'espèce à ce pays, réduit jusqu'alors à la gesse de Saintonge et au pois limousin dont se nourrissent les gorets maigres et les habitants de Bourneau (sic) ...

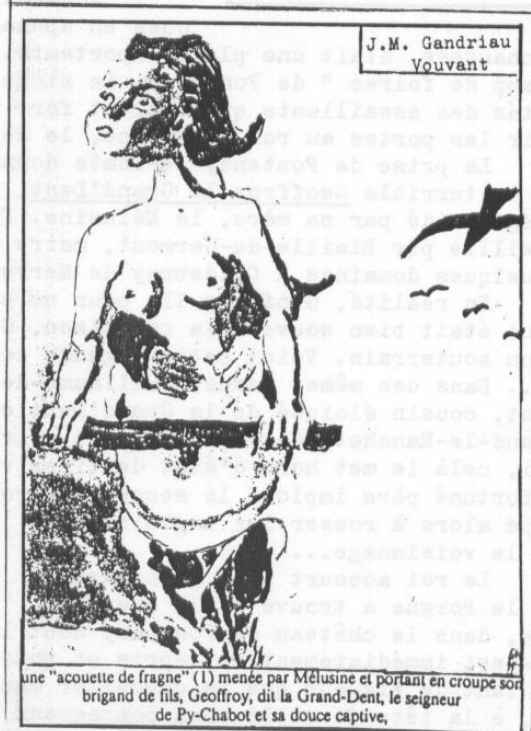
Le Borgne, moins bien avisé est pendu au chêne de la Grand-Rhée - ce chêne dont le tronc mesure quatorze mètres de circonférence - comme s'il était Jacques Bonhomme le meunier de Pilorge ...

Le chat noir est brûlé vif devant l'église de Vouvant ...

Les sept cent quatre-vingt-dix-neuf payens (sic) et chenapans sont livrés aux grolles ...

Et, la Grand'Dent, que sa qualité de cousin du roi protège, se met en route, sous l'habit du moine, pour Jérusalem, afin d'y demander à Dieu pardon de ses méfaits ...

La légende n'apprend pas si la jeune beauté, cause première de tant de bruits et de combats, se trouva heureuse d'échapper des mains de son ravisseur ! Elle dit seulement qu'elle épousa le



une "accouette de fragne" (1) menée par Mélusine et portant en croupe son brigand de fils, Geoffroy, dit la Grand-Dent, le seigneur de Py-Chabot et sa douce captive,



J.M. Gandriau
Vouvant
On retrouva le Borgne qui fut pendu
au chêne de la Grand-Rhée.

lendemain, Gilles Mussaprés, le plus beau garçon du Poitou ...

Depuis cette mésaventure Mélusine a cessé de hanter ses anciens domaines, et Mervent, Vouvant et Lusignan, privés de leur fée, s'en sont allés en devallant ...".

Après ce récit légendaire qui ne manque pas de piquant, reprenons le récit des faits historiques.

Le roi Louis IX, après la prise de Fontenay, dirigea son armée sur Mervent.

Mr G. Guilleme~~t~~ dans son livre " du pays Vendéen " écrit : " On montre encore à Mervent, de l'autre coté de la rivière Mère, en face du château, l'endroit où campa Saint Louis ".

Une autre version dit : " Le roi Saint Louis aurait campé à gauche du vieux château, au delà du chemin des Douves, sur les rochers et pâtures qui descendent vers la rivière Mère, et des lieux dits Foulet et Pruneau ". Ceci vers le 28, 29 mai 1242.

Mervent est emporté comme un fêtu de paille (sic). Le château de Mervent subit le sort réservé au perdant. Sous les yeux d'un homme de justice, le château aurait alors été privé de ses toitures et de ses murs de défense renversés et une partie de sa garnison aurait été passée au fil de l'épée.

Geoffroy II de Lusignan, chevauchant à travers la forêt, réussit à rallier Vouvant.

Mais comment défendre la place, quand d'autres citadelles plus fortement défendues, avaient succombé !

Vouvant, quatre jours plus tard sera prise aussi. Son château comme celui de Mervent sera démantelé.

C'est ce que disent certains auteurs, mais nous ne saurions affirmer la véracité de ces deux démantèlements.

Le roi Louis IX fut du 30 mai au 6 juin en la ville de Vouvant où il pénétra par la " fameuse poterne ". La tradition raconte aussi : " ... que le saint roi s'accompagnait toujours lors de ses campagnes de ses chapelains et de ses choristes ... qu'il chantait avec eux, la nuit, au lutrin, l'office canonial. Pendant les quelques jours qu'il passa à Vouvant, dans cette admirable église, les échos des accents pieux de sa voix ont retenti sous les voûtes ...".

Mervent n'eut certes pas cet honneur, son église étant de moindre importance.

Geoffroy s'était retiré à Moncontour. Louis IX lui confisqua sa terre des Ouillères qu'il donna à un dénommé Maurice Gallereau. Les Ouillères étaient alors une seigneurie importante dépendant de Mervent.

Dans les conditions de la capitulation de la Grand'Dent, le roi lui laissait Moncontour, il obligeait cependant son vassal à lui céder son castel de Vouvant pour un an, celui de Mervent pour trois ans. Le roi s'engageait à ne point chasser sur les terres d'alentour et laissait à Geoffroy la liberté de servir encore son cousin et chef de famille, Hugues comte de la Marche, mais pas contre la royauté et ses troupes.

Quant à la cité de Fontenay-le-Comte, qui était dans l'apanage d'Alphonse, et que Geoffroy avait revendiqué à Raoul de Mauléon, la Grand'Dent n'eut plus et définitivement aucun droit sur elle. Raoul remit à son suzerain, le comte Alphonse, toutes ses terres de Fontenay qui avaient été en litige entre lui et la Grand'Dent.

Un an plus tard, lors de l'hommage rendu à Alphonse, Geoffroy récupéra Mervent, Vouvant, et notamment la terre des Ouillères.

Après la prise de Mervent et Vouvant, Saint Louis envoya des reconnaissances armées vers le Nord. Pouzauges et la Gâtine furent bientôt calmées. Par contre, Parthenay et son seigneur Guillaume V l'Archevêque, recevait de Saintes, d'Henri III d'Angleterre, une lettre lui demandant de recommencer les hostilités, ce qu'il fit dès le





Isabelle d'Angoulême

15 Juin. Alors que Saint Louis s'éloignait du Poitou pour se diriger vers Hugues X, son ennemi, installé sur les rives de la Charente, Aimery VIII, vicomte de Thouars fut chargé de contrecarrer et si possible de stopper Parthenay-l'Archevêque et ses chevaliers.

Heureusement, Louis IX remportait victoire sur victoire. Toutes les villes et tous les châteaux de Saintonge tombèrent un à un.

Taillebourg-le-Fier, gendre de Hugues IX ouvrit lui aussi ses portes au jeune roi qui immédiatement établit son camp sur les rives de la Charente. Les deux batailles, de Taillebourg et de Saintes, où s'étaient enfermés Hugues et sa femme, anéantirent à jamais les espérances des rebelles.

Le 21 juillet 1242, Henri, roi d'Angleterre fuyait épouventé avec les débris de ses troupes. Il fit cependant savoir à Guillaume V seigneur de Parthenay, de continuer la lutte sur les arrières de l'armée royale. Mais le seigneur de Parthenay, déjà âgé, comprit sagement que le parti à prendre et le plus sage,

était de se soumettre ce qu'il fit le 28 août 1242.

La garnison anglaise qui combattait avec lui quittait sans plus tarder le château de Parthenay et allait rejoindre son roi à Bordeaux.

L'armée des révoltés, dont Isabelle avait été si fière, faisait maintenant piètre figure. Son époux Hugues comte de la Marche se voyait maintenant dans la dure nécessité de se soumettre humblement au vainqueur. Il chargea son ami, Pierre de Dreux, de parler pour lui :

" - Monseigneur roi, dit ce dernier, le comte de la Marche qui confesse vous avoir grandement offensé, se recommande, non à votre justice, mais à votre clémence."

Louis IX ignorait la rancune. Il accepta de pardonner à Lusignan, mais à la condition qu'il livrerait ses places fortes, et pour les fiefs qui demeuraient encore en sa possession, qu'il rendrait à nouveau hommage de vassalité au comte Alphonse de Poitiers son légitime seigneur.

De plus, le jour où il se rendrait publiquement, ainsi que le voulait la coutume de l'hommage en question, la comtesse-reine, coupable de lèse-majesté, devrait elle aussi faire toute sa soumission. Isabelle ne pouvait qu'obéir.

Le 1^{er} août 1242, le camp royal était installé dans une belle prairie au bord de la Seugne, près de la cité de Pons. Des tapis étaient étendus sur l'herbe verte, d'innombrables oriflammes - dont ceux des soumis parmi lesquels, Geoffroy II seigneur de Mervent - dansaient dans le soleil et sur la tête du roi brillait la couronne aux fleurs de lys (voir gravure, P. 98).

Dans un instant les seigneurs rebelles allaient paraître et, un à un, faire devant le roi leur soumission, renouvelant leur vœu de vassalité. Hugues X de Lusignan, accablé de honte, osant à peine lever la tête, et entouré de ses deux fils, fléchit le genou le dernier.

Enfin, Isabelle, la " reine-vassale ", vêtue d'une longue robe de laine noire sans ornement, ses cheveux défaits sous un voile de deuil, sans bijoux, le visage ravagé par la haine et l'orgueil mal dissimulé, apparut dans la prairie.

Après cet épisode de l'histoire du Poitou où la " comtesse reine " Isabelle avait entraîné la famille Lusignan, Geoffroy la Grand'Dent et les seigneurs poitevins dans une guerre contre le roi de France, la puissance des Plantagenêts fut vaincue dans l'Ouest. Elle disparut pour faire place à la royauté capétienne, dont l'habile administration confiée aux mains prudentes du comte Alphonse va transformer le Poitou, et y établir l'ordre et la paix pour quelques décennies.

Mais revenons à l'histoire particulière de Geoffroy II de Lusignan, seigneur de Mervent, Vouvent et autres fiefs.

Au mois d'avril 1243, Geoffroy déclara par lettres " vidimées " (attestation) qu'il faisait hommage à Alphonse, comte du Poitou conformément à la capitulation de 1242. Il fit aussi avec le roi, comme tous les barons du Poitou, " une trêve de cinq ans ".

En 1243 encore, sa nièce Valence (15 ans) nommée " Dame de Soubise " et fille de son demi-frère décédé (voir bulletin n° 9) Guillaume-de-Valence, épouse Hugues II

L'Archevêque (17ans), seigneur de Parthenay. Valence est nommée Dame de Soubise.

Elle apporte dans sa corbeille de mariage sa terre de Soubise et la promesse que les possessions de son oncle Geoffroy II (Mouchamp, Vendrennes, Moncontour, Mouilleron, Mervent, Vouvant) lui reviendront à la mort de ce dernier.

En 1246, Geoffroy II est à nouveau mentionné dans un acte. Il transige avec son parent Girard Chabot, qui renonce à ses prétentions sur la terre des Pineaux (près de Mareuil) en échange de la moitié de la terre de Thiré (près St Hermine) appartenant au dit Geoffroy.

En janvier 1248, Geoffroy rédige son testament. Est-il malade ? Se sent-il vieux et usé ?

Il y renouvelle ses donations faites à Valence. Hugues II de Parthenay et sa femme s'entendent avec ses exécuteurs testamentaires respectant en tous points ses dernières volontés, en particulier celle exprimant son désir d'être inhumé en l'église de Vouvant.

En voici quelques extraits.

" ... Item, je veux et ordonne que de ma terre de Soubise, avec tous ses revenus et dépendances, pendant deux années continues et complètes, du consentement et de la volonté de Hugues II l'Archevêque, seigneur de Parthenay qui a promis sous la foi du serment et de sa libre volonté de donner son consentement après ma mort et aussi de mes terres de Mervent, Volvent, et Moncontour, avec toutes les appartenances et revenus et des autres choses que je dois avoir ...

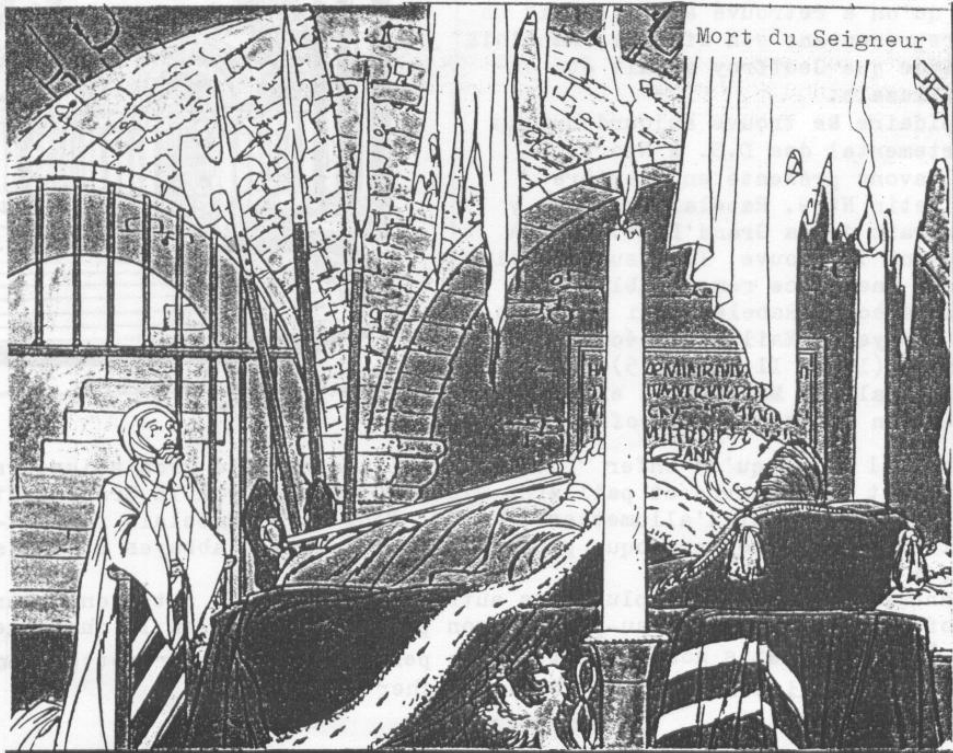
... Ceci, pendant quatre ans, soient faites aumônes et amendes, et que mes dettes soient payées, réserve faite de la dot de Aude, ma femme, qui est de cent marc argent (sic) de revenu annuel, comme il est convenu dans la charte à elle donnée et livrée...

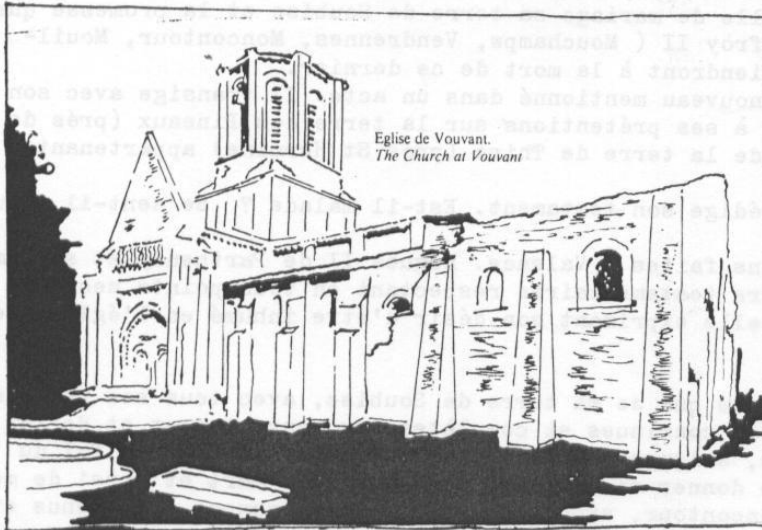
... Item, je lègue cent livres à Arpin, mon fils, ... aussi cent livres à Aliz (Alix, qui porte le même prénom que la trisaïeule maternelle de Geoffroy) ma fille et aussi cent livres à mon autre fille Bourgogne (qui porte le prénom de la grand-mère paternelle de Geoffroy), en argent comptant ... " (d'après J. Besly).

Veuf de Clémence de Chatellerault, Geoffroy, nous l'avons dit, ne laissait pas d'enfants de celle-ci, et faisait héritière de ses biens, sa nièce Valence.

Mais d'un second mariage, qu'on appellerait aujourd'hui morganatique contracté (avec une personne au-dessous de son rang) avec Aude, qui fut pendant un certain temps sa concubine, il laissait un fils Arpin et deux filles, Alix et Bourgogne et c'est pourquoi Aude, et ses enfants sont couchés sur son testament (Revue du Bas-Poitou 1902)

Geoffroy exprime également le désir que ses cendres soient déposés dans la sépulture choisie par lui, devant l'autel de la chapelle des Lusignan, dans l'église de Vouvant, où il a institué (pour faire des prières après sa mort) une chapellenie desservie par un prêtre.





Eglise de Vouvant.
The Church at Vouvant

" ... Eligit sépulturam in
écclesia B. Marioe de Volvente,
coram altare capellaniae et
instituit ibi unam cappellaniam
quodam Prestibero ". (J. Besly).

Le prieuré, Notre-Dame de Vou-
vant dépendait de Maillezaïs.

L'ancienne église priorale ro-
mane était bien plus importante
qu'aujourd'hui comme nous le lais-
sent imaginer les restes que l'on
peut encore voir.

" ... La nef est voûtée d'un ber-
ceau appareillé. Une coupole sur
trompes couvre le carré de transept.
Le chevet est extrêmement harmo-
nieux. Le portail est un joyau
unique dans la région ".

Reconstruite dans les siècles
passés et restaurée à nouveau en
1881, tout a été refait sauf les

absides et le portail. Le clocher qui se terminait
en flèche a été rebâti en entier, la crypte,
enfouie sous les gravats a été remise à
jour. La nef qui fut sauvée et le portail
en formaient la partie la plus ancienne
datant dans l'ensemble du XI^e siècle.

En juillet 1248, Geoffroy II de Lusig-
nan, seigneur de Mervent et Vouvant, sur-
nommé " La Grand'Dent ", décède à l'âge de
cinquante ans environ.

Nous pouvons supposer, sans crainte
d'affabuler, qu'on lui fit des funérailles
dignes du riche et puissant seigneur qu'il
était.

Quel fut le lieu de sa sépulture ?
Maillezaïs et Vouvant se disputent cet hon-
neur.

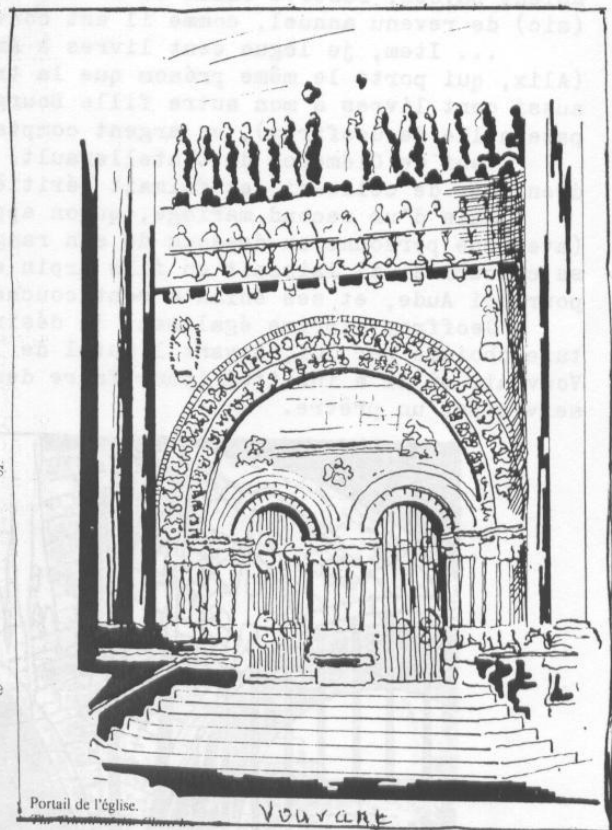
Parce qu'on a retrouvé à Maillezaïs un
lapidaire représentant son effigie, Rabelais
a lancé l'idée que Geoffroy aurait été en-
terré à Maillezaïs.

Ce lapidaire se trouve aujourd'hui au
musée départemental des D.S. à Niort.
Nous vous l'avons présenté en première
page du bulletin N° 9. Rabelais a voulu y
voir le portrait de la Grand'Dent. Mais à
ce jour rien ne le prouve. Il mesure à peine
18 cm., c'est une pièce remarquable.

Au XVI^e siècle, Rabelais qui vécut un
temps en l'abbaye de Maillezaïs écrit dans
son PANTAGRUEL (livre II, chap. 5) qu'en
l'église abbatiale de Maillezaïs existait
un tombeau ou un cénotaphe de Geoffroy II.

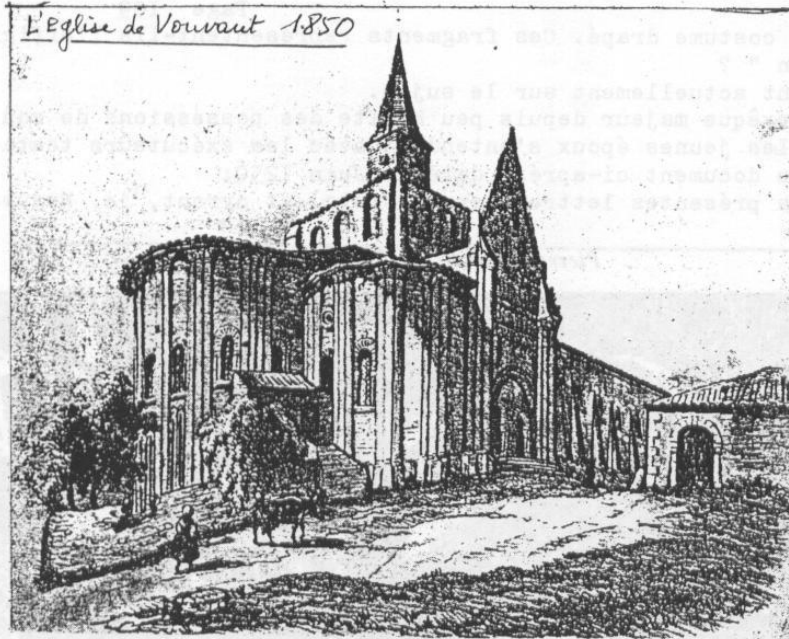
De même, il écrit qu'en enfer " ... ceux qui avaient été gros seigneurs en ce
monde, gagnaient leur pauvre et paillardie vie ! ... Geoffroy à la Grand'Dent y était
allumetier, ou fabriquant d'allumettes ! ... ". Peut-être, Rabelais faisait-il allusion
aux incendies que Geoffroy provoqua plusieurs fois dans les abbayes et églises de
Maillezaïs, l'Absie etc...

Personnellement, et comme plusieurs autres auteurs, nous opterions pour la sépul-
ture de Geoffroy II à Vouvant, au-près de son père et sa mère en la chapelle des
Lusignan. Plusieurs faits nous permettant de pencher plutôt pour cette hypothèse.
(voir ci-contre l'église de Vouvant et son clocher en 1850)



Portail de l'église.

VOUVANT



Monsieur Laurent, curé de Vouvant (1860-1889) a écrit que de son temps, la chapelle où se trouve l'inscription citée déjà dans notre bulletin N°7, était dite " Chapelle des Lusignan ".

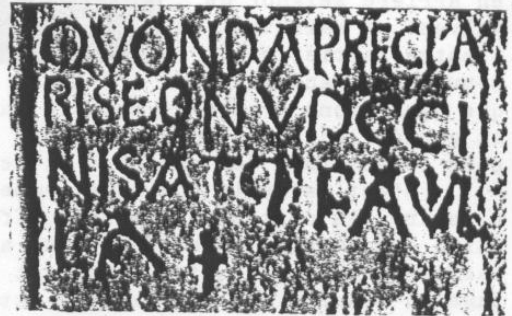
Cette inscription (voir plan de l'église) se trouve dans l'absidiole gauche et voisine du portail. Extérieurement, cette absidiole est de beaucoup la plus remarquable (voir, plus loin gravure). Ses trois fenêtres sont magnifiquement décorées de sculptures étonnantes.

Une vieille pierre, qui n'est certes pas à sa place d'origine, est incrustée dans le mur à droit à 1, 75 m. du sol. Elle porte cette inscription latine en caractères primitifs, mal orthographiée :

" ... Quondam preclari, nunc cinis at que favilla ... ".

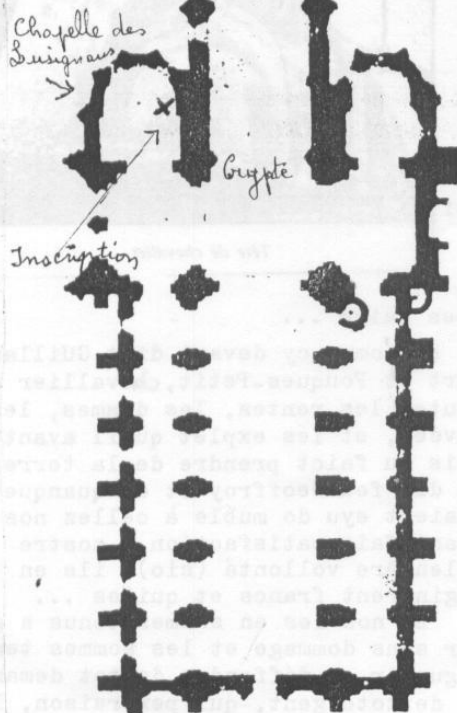
Ce qui veut dire : " ... Très illustres naguère, maintenant cendres et poussières... " .

Pour T. Landré, prêtre de l'Oratoire, qui a écrit un petit opuscule sur Vouvant, en 1953 et à propos de cette fameuse inscription, ainsi que du lieu de repos de la Grand'Dent;



Inscription latine

VOUVANT.



Plan de l'ancienne église priorale.

il dit : " ... c'étaient Geoffroy I de Lusignan, seigneur de Mervent et Vouvant, et Eustache Chabot, sa femme, assurément; mais sans doute aussi les autres membres de la famille dont Geoffroy-la-Grand-Dent qui avait demandé d'être enterré dans cette église. Des recherches ultérieures, nous permettront peut-être sans conteste possible, d'affirmer que ce fut bien le lieu de repos de nos seigneurs de Mervent et Vouvant; d'abord les Chabot, puis cette branche des Lusignan (voir, bulletins précédents).

Cette fameuse pierre est-elle à son emplacement primitif—ce qui est peu probable—ou provient-elle de la crypte de l'église qui est très ancienne et dont le niveau actuel réhaussé n'est pas celui d'origine ?

Les cryptes étaient en général le lieu où l'on déposait les restes de personnages importants, puis bien souvent aussi, et parfois beaucoup plus tard, on y déposait un gisant le représentant.

Deux morceaux de lapidaires (voir au dos), très intéressants, se trouvent dans la crypte de l'église de Vouvant.

Une partie (du XII^e s.), représente une tête barbue et chevelue entourée d'une sorte d'anneau ou bandeau qui semble incrusté de pierreries.

L'autre (du XIII^e) est le tronc d'un person-

nage représenté en guerrier, en costume drapé. Ces fragments représentent-ils l'effigie d'un de nos "Chabot ou Lusignan" ?

Des spécialités se penchent actuellement sur le sujet.

En 1250, Hugues II l'Archevêque majeur depuis peu hérite des possessions de son père Guillaume V de Parthenay. Les jeunes époux s'entendent avec les exécuteurs testamentaires ainsi que l'établit le document ci-après, daté de Juin 1250:

" ... A tous ceulx qui ces présentes lettres verrant (sic) et oyront, je, Hugues l'archevêque, sire de Parthenay, de Volvent, de Mairevent, et ma femme Valence, dame de çain mêmes châteaux, salut en nostre Seigneur ...

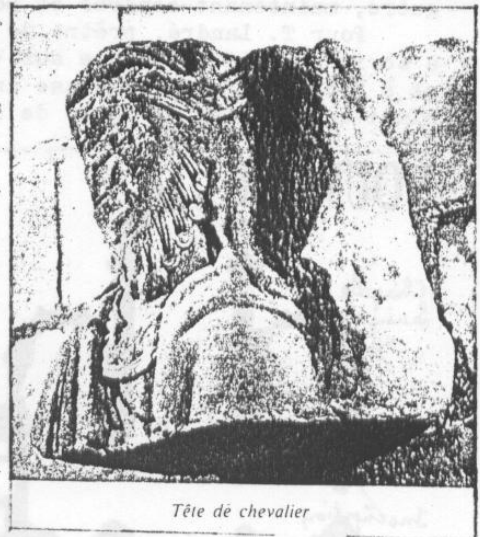
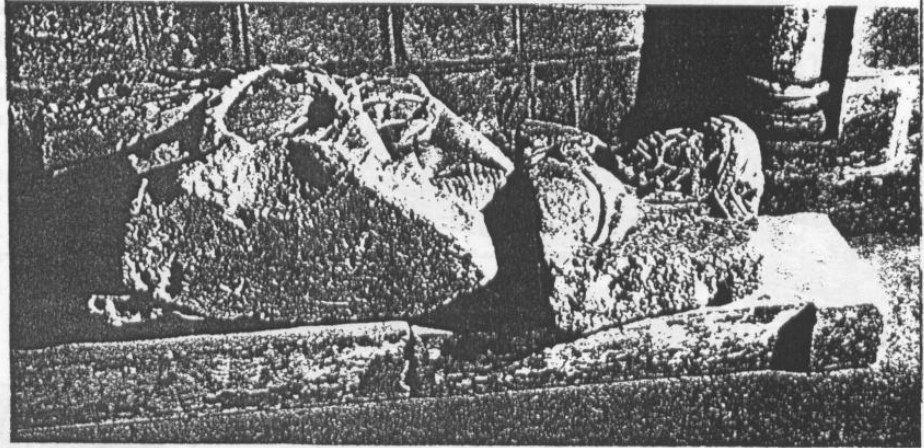
Sachez vous tous que entre nous, d'une part, et Monsignor Guillaume Fort, et Monsignor Fouque-Petit, chevaliers exécuteurs do testament au noble feu Geoffroy de Léznignant (sic), çai en arrière seignor de Volvent et Mairevent de l'autre partie, est convenu en tant manière

que nous avons granté et ocréié en bonne foi à tenir et garder ledit testament et avoir prins sur nous pour ceans, fait dan parfaire et de l'accomplir ...

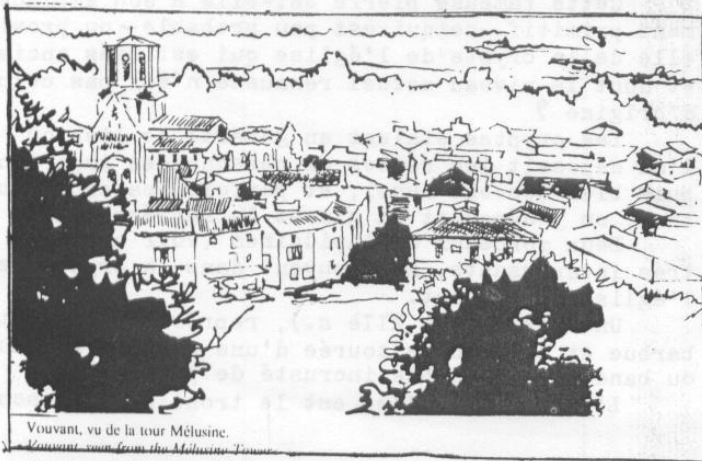
C'est assavoir que nous sommes obligés et tenus à rendre les dattes que ledit Geoffroy devet, et à faire les amendes et à rendre les aumosnes et les laisses que fit et qu'il laissa et à rendre les héritages à céans a qui ils devront être rendus et à oster et abattre les mauvais usages et les masles coutumes que il a levé en sa terre, qui y furent à lever en son temps et à parfaire et accomplir plainièrement et entérinement toutes celles choses qui sont contenues en son testament, scalé de son scea (scélé de son sceau) ...

Et nous sommes tenus à parfaire et à accomplir plainièrement et entérinement dedans quatre ans, sy comme ils viennent continnement desore en avant et si que par nule ochion nos n'entenderons à ço faire retard, en advenyr ne escusation de l'atendre n'en aurem, ne n'en queram, aims en feram chasem à nostre pouer et si commel conviendra et que besoins sera à'en faire ...

Pierre tombale du Chevalier dans la crypte



Tête de chevalier

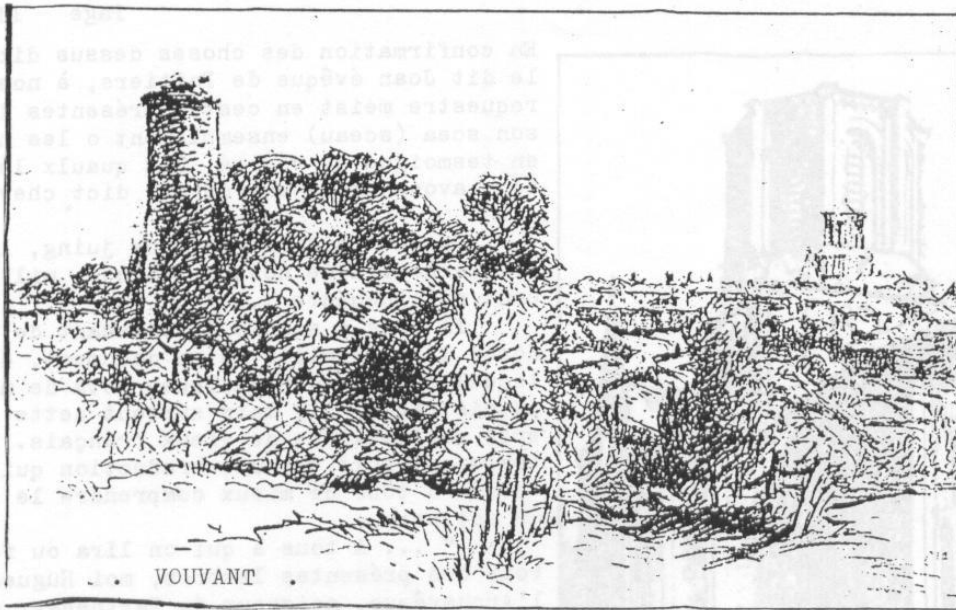


Vouvan, vu de la tour Mélusine.

Vouvan, seen from the Melusine Tower.

Et comme cy devant dict Guillaume Fort et Fouques-Petit, chevalier de toutes les rentes, les dismes, les levées, et les explet qu'il avant pris au faict prendre de la terre au dit feu Geoffroy et de quanque ils avaient eyu do muble à cellez nos ayant fait satisfaction à nostre plenièrè vollonté (sic), ils en regingrent francs et qites ...

Et nos les en sommes tenus à garder sans dommage et les sommes tenus à guarir et déffendre de tot demander et de tote gent, qui per raison, le dit testament ne de ço que ilz estalent exceuteurs, eans porient avoir action ne demande, ne que en



VOUVANT

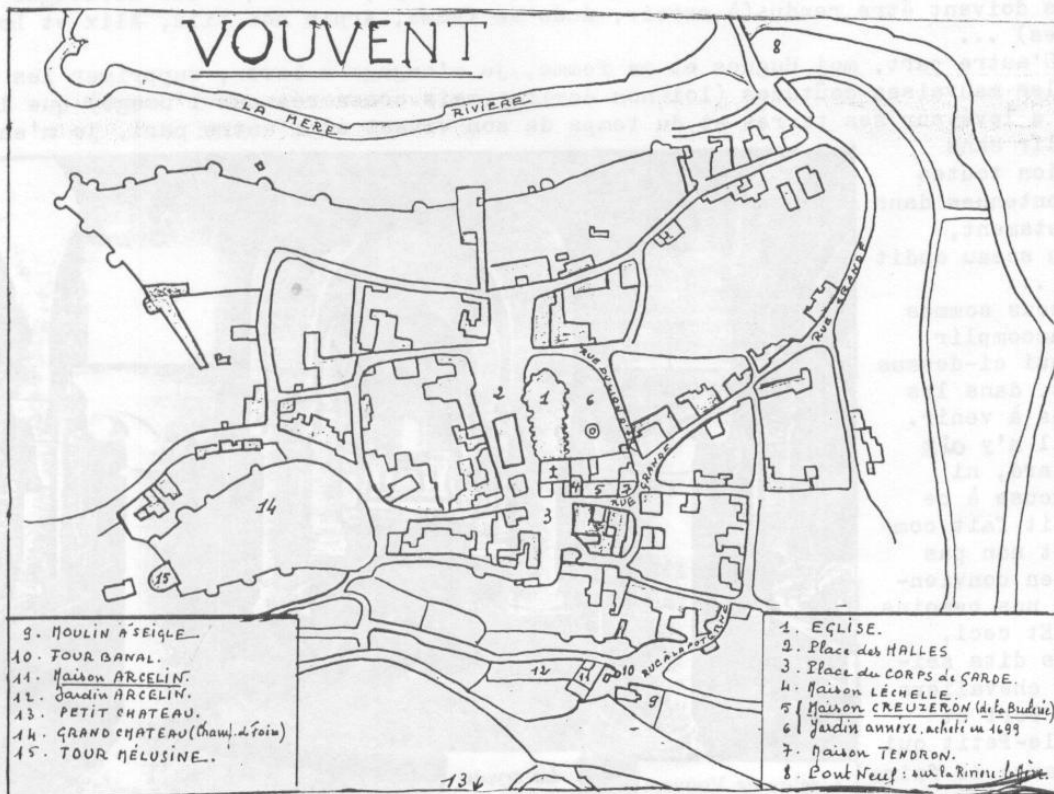
cause les trahirans ...

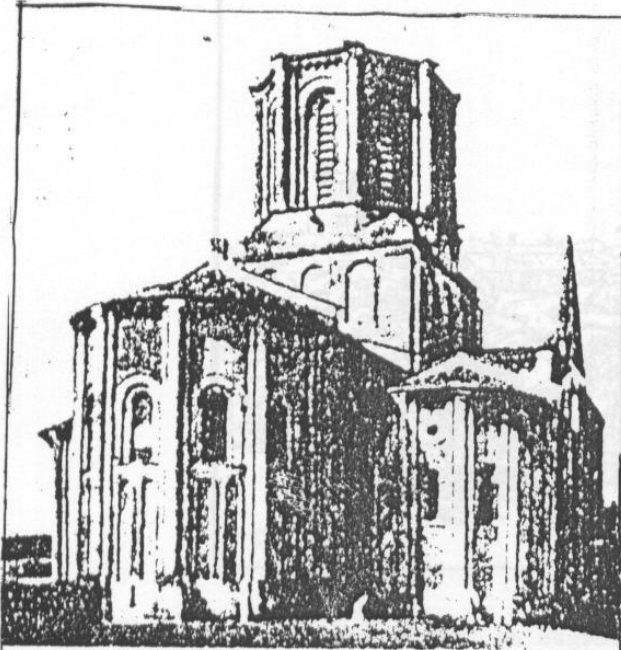
Et lor sommes tenus à amender les dommages se il les aviant et à rendre les coûs et les despens se il en fesiant ...

Et à toutes les choses dessus dictes, tenir et garder et persegre nos avons obligé nos et les nos biens meubles et nos meubles et nous sommes astrains par nos saigrments, et juré sur le saint évangile notre Seigneur ...

Il est assavoir que, je Hugues, que si ol advenait que la dite Valence, ma femme, dedans les dits quatre ans morust sans her, je ne serais desqui en avant plus tenu aux dites choses pour faire ne accomplir ...

Et, je, Hugues et ma femme devant dicte, avons octroyé et vougué et requis nostre père, Joan, par la grâce de Dieu, évêque de Peatiers (Poitiers), que si nous en aucune chose défaillant dans devant dictes choses o persegre par la justice de notre Sainte Eglise, et avons renoncé sus çon a tot previllège et a toute chose qui nos porrent valoir à venir en centre çon ...





Chevet de l'ancienne église priorale Notre-Dame à Vouant (Vendée).

En confirmation des choses dessus dites, le dit Joan évêque de Poitiers, à nostre requestre meist en cestes présentes lettres son scea (sceau) ensemblement o les nostres en tesmoigna de vérité, les quaulx lettres nous avons donné aux devant dict chevaliers ...

Ce fut faict au mois de juing, l'an de l'incarnation de nostre Seignor, mil et deux cent et cinquante ... "

Il nous a semblé intéressant de vous donné l'intégralité de ce document, dans lequel on retrouve quelques mots de notre patois régio al, mais surtout cette forme très particulière de vieux français. Le texte qui suit est une traduction qui permettra à tous de mieux comprendre le contenu de cet acte.

" ... A tous à qui on lira ou fera voir ces présentes lettres, moi Hugues II l'Archevêque, seigneur de Parthenay, de Vouant, de Mervent, ainsi que ma femme Valence dame de ces mêmes châteaux, Salut de par Notre Seigneur ! ...

Sachez vous tous, que j'ai fait un accord, moi et ma femme d'une part, et les seigneurs Guillaume Fort et Foulques-le-Petit, tous deux chevaliers et exécuteurs testamentaires de noble homme, feu Geoffroy de

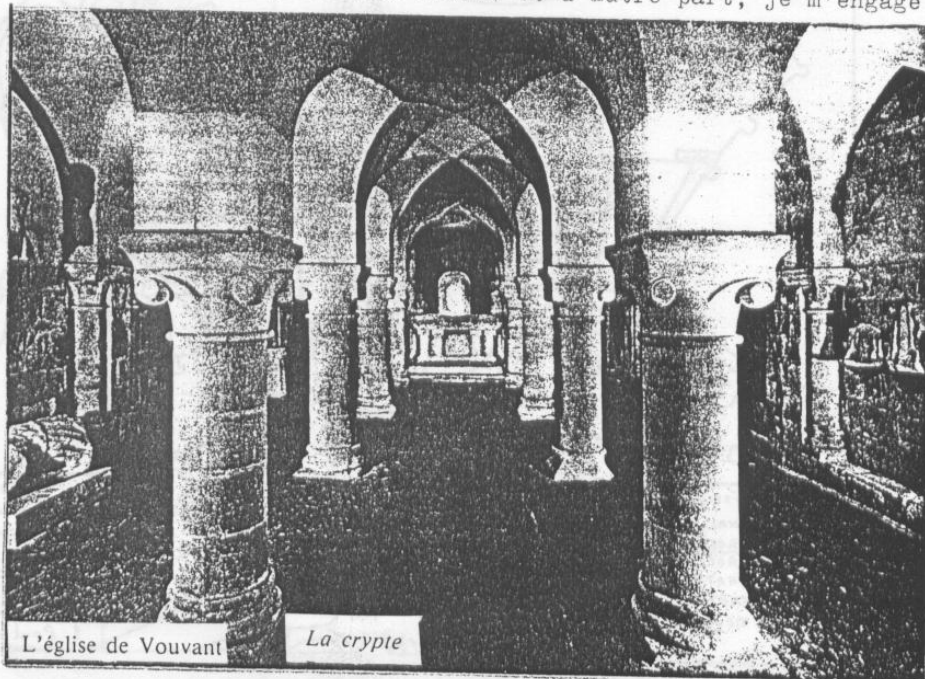
Lusignan ancien seigneur de Mervent et Vouant d'une part. Il est convenu entre nous et les ci-dessus chevaliers cités, de garantir, d'exécuter en bonne foi, et d'accomplir les désirs testamentaires du défunt ...

A savoir, que moi Hugues et ma femme Valence, en échange de cet héritage, nous sommes tenus et obligés de payer les dettes que ledit Geoffroy II devait et ainsi que les amendes en cours et à rendre aussi les aumônes qu'il a promises (entre autres, celle donnée aux frères de St Ladre de St Thomas de Fontenay), ainsi que les héritages à ceux à qui ils doivent être rendus (à savoir, Aude sa femme, Arpin son fils, Alix et Bourgogne ses filles) ...

D'autre part, moi Hugues et ma femme, je m'engage à lever, supprimer les mauvais usages, les mauvaises coutumes (lois non écrites, mais consacrées par l'usage) que ledit Geoffroy a levées sur ses terres et du temps de son vivant et d'autre part, je m'engage à accomplir sans restriction toutes choses contenues dans ledit testament, scellé du sceau dudit Geoffroy ...

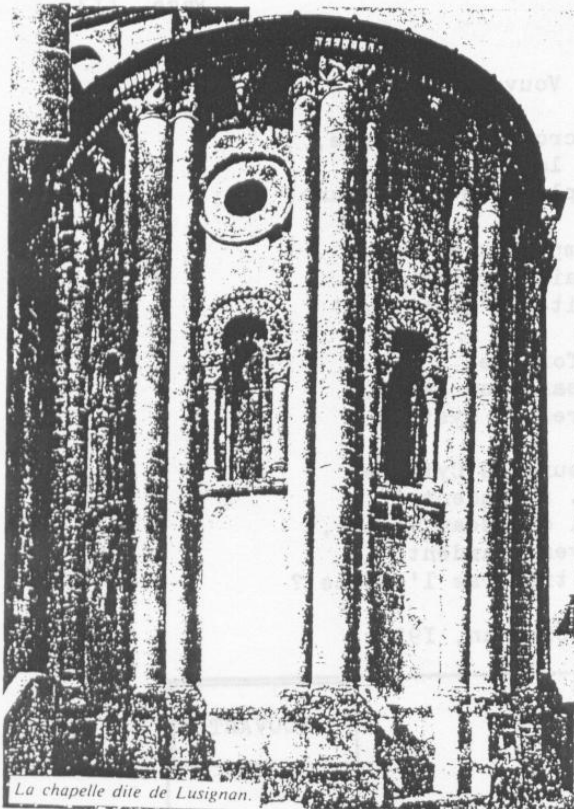
Et nous sommes tenus d'accomplir tout ce qui ci-dessus a été dit, dans les quatre ans à venir. Sans qu'il n'y ait aucun retard, ni aucune excuse à ce que ce soit fait comme dit, et non pas comme il en conviendra selon nos besoins.

... Et ceci, devant les dits seigneurs et chevaliers Guillaume Fort et Foulques-le-Petit qui ont la charge de faire



L'église de Vouant

La crypte



La chapelle dite de Lusignan.

exécuter et percevoir les rentes, les dîmes, les levées de fiefs et de tous les actes, les actions, les charges qu'ils avaient auparavant et celles à venir sur les terres dudit feu Geoffroy II de Lusignan, sur les biens immobiliers et meubles qu'ils sont tenus de garantir et de défendre contre toutes demandes ou revendications injustifiées pour la bonne raison qu'ils ont été nommés exécuteurs testamentaires ... Et dès lors, ils seront tenus de payer ces amendes s'ils causent des dommages en n'exécutant pas scrupuleusement la teneur dudit testament et ils en auront les coûts et les dépenses ...

Les dits chevaliers se sont engagés par serment et ils ont juré sur le Saint Evangile de s'acquitter de cette charge et ils devront en répondre sur leurs propres biens ...

Quant à moi, Hugues II seigneur de Parthenay, je m'engage, si il advenait que ma femme Valence mourût sans laisser d'héritier, dans les quatre ans, et en accord avec elle, et en accord avec les désirs testamentaires de son oncle défunt, de laisser la propriété et la jouissance de toutes les choses ci-dessus nommées et venant dudit Geoffroy II, à Jean IV de Melun (aussi de la famille Lusignan), oncle de Valence, prêtre par la grâce de Dieu, évêque de Poitiers ...

Et que si je faillis et les dits chevaliers aussi, nous soyons punis par la justice de la Sainte Eglise, et je serais obligé de renoncer à tout privilège ou autre que je ne saurais avoir, recevoir ou garder ...

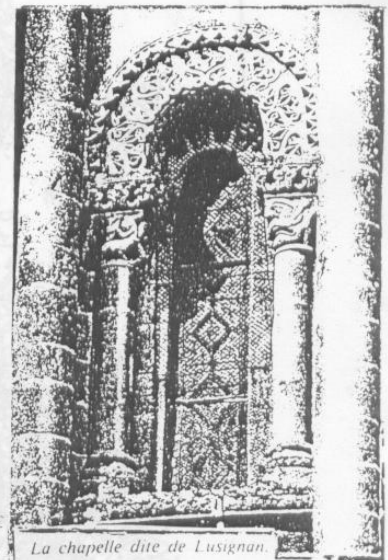
Et tout ceci, confirmé aussi, par ledit Jean IV de Melun, évêque de Poitiers, à notre requête, et ces présentes lettres et les nôtres ont été ensemble, en même temps, scellées, en témoignage de vérité et de garantie, et elles ont été aussi remises aux chevaliers ci-dessus nommés ...

Ce fut fait l'année de l'Incarnation de Notre Seigneur, au mois de Juin 1250 ... "

Valence, fille de Guillaume de Lusignan dit aussi de-Valence, et Hugues II l'Archevêque, sire de Parthenay eurent plusieurs enfants; alors les biens de son oncle Geoffroy, agrandirent considérablement ceux des Parthenay-L'Archevêque.

Ce fut à cause de cette brillante alliance contractée par un sire de Parthenay, qu'alors, cette famille, beaucoup plus tard, se réclamera de descendre de la " Mère Lusigne"; notre Mélusine dont nous vous conterons " les légendes ", tout en essayant de détacher le mythe de la réalité.

Ceci, lors de notre prochain bulletin.



La chapelle dite de Lusignan.

Détails des fenêtres



La Tour de Mélusine à Vouvant.

Sous la pâle clarté d'un fin croissant de lune,
Plus imposante encore se fait la haute tour;
Dont les pierres par toi, se plaçaient une à une.

Mélusine, en glissant d'un somptueux atour,
Tu venais quand la nuit semblait opportune;
Construire des châteaux aux sites d'alentour !

Sirène dérobant sa cruelle infortune,
Tu charmais Raymondin, tu prisais son amour,
Pourquoi donc voulut-il pénétrer le mystère ?

Ne plus se contenter des bonheurs de Cythère,
Un fatal samedi ! curieux, ... imprudent !
A ! dans le sombre cri, ce cri d'oiseau rapace,
Est-ce pas ta douleur, au souvenir ardent
Qui s'avive aux vieux murs et traverse l'espace ?

(E.F. Defrénan, 1937).

